



Intervention du Président du Conseil Economique et Social du Maroc

Monsieur Chakib Benmoussa

Devant l'Assemblée Générale du Conseil Economique et Social d'Espagne

Madrid, 19 octobre 2011

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui devant votre honorable assemblée au nom du Conseil Economique et Social du Royaume du Maroc.

Avant d'entamer mes propos, je voudrais remercier Monsieur le Président, Marcos Pena ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Economique et Social du Royaume de l'Espagne pour cette précieuse invitation qui constitue une opportunité pour construire une coopération solide entre nos deux institutions dans une période où notre région à l'instar du reste du monde connaît des mutations profondes qui seront déterminante pour notre avenir commun.

En effet, la conjoncture actuelle est marquée par une crise mondiale qui a eu des conséquences lourdes sur les systèmes économiques.

Ce contexte a conduit à une crise de confiance dans les systèmes financiers et bancaires avec des répercussions sur la consommation et l'épargne des ménages, sur le niveau des investissements ainsi que sur le taux de chômage dans notre région.

Il a également amplifié la crise de gouvernance du système économique mondial, à un moment où des pratiques spéculatives l'ont emporté sur l'économie réelle.

Les conséquences sociales de cette conjoncture, ont créé une situation particulière dans notre région, raison pour laquelle nos Conseils devraient prendre ce contexte mondial en compte dans les avis et rapports qu'ils élaborent, dans le cadre de leurs attributions.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Permettez- moi de saisir cette occasion pour vous présenter les spécificités du Conseil Economique et Social marocain. Cette institution a été installée par sa Majesté le Roi Mohammed VI le 21 février dernier conformément au texte de la Constitution de 1996 et la loi organique voté par le Parlement en 2010. Il s'agit d'une institution constitutionnelle indépendante qui assure des missions consultatives auprès du Gouvernement et les deux chambres du Parlement.

Le Conseil Economique et Social compte 99 membres désignés pour une période de cinq ans renouvelable une fois. Ces membres représentent la pluralité des forces vives de notre pays avec des experts de différents horizons et régions du Maroc, représentants d'organisations syndicales, professionnelles et d'associations actives dans les domaines sociaux et environnementaux. Le Conseil a des attributions larges et diversifiées touchant l'ensemble des thématiques à caractère économique, social et environnemental. Il a pour vocation de contribuer à renforcer la démocratie participative telle que l'a consacrée la nouvelle Constitution et d'être un relai de la société civile auprès de l'exécutif et le législatif. Le CES est organisé en six commissions permanentes couvrant ses domaines de compétence et cheville ouvrière de ses travaux de production d'avis, d'études et propositions ou d'analyse de conjoncture. Le CES est saisi par le Gouvernement et le Parlement mais peut aussi s'autosaisir de sujets qu'il juge d'intérêt pour la société.

Le rôle de notre Conseil a été renforcé par la nouvelle Constitution qui a élargie ses attributions, pour englober le développement durable et l'Environnement. Ont été également renforcé la place de la société civile et des ONG comme acteur de promotion de la démocratie participative dans le royaume ainsi que le rôle et la place des organisations syndicales et professionnelles dans la défense des droits et intérêts socio-économique des catégories qu'elles représentent.

En lui consacrant le titre¹¹, la nouvelle Constitution a réservé au Conseil Economique et Social marocain une place prépondérante parmi les espaces de promotion de la démocratie participative et l'implication de la société civile et les forces vives du pays dans l'élaboration des politiques publiques.

Dans ce cadre, les thématiques de l'emploi des jeunes et la charte sociale ont constitué les premiers sujets dont s'est autosaisi le Conseil et dont les rapports d'étape ont été présentés à son Assemblée Générale lors de sa session de juillet 2011. Les commissions permanentes se penchent actuellement sur les questions de l'inclusion des jeunes par la culture, la gouvernance et le développement durable.

Je tiens à préciser que ce nouveau paysage institutionnel s'intègre dans le cadre de la dynamique réformatrice que connaît le Maroc depuis l'intronisation de sa Majesté le Roi Mohammed VI. En effet, le Maroc a connu de profondes réformes qui ont permis aux marocains de se réconcilier avec leur passé et d'ouvrir de grands chantiers. Ces grands chantiers ont touché la réforme du Code de la Famille, l'Instance Equité et Réconciliation, la consécration de la pluralité linguistique, l'Initiative Nationale du Développement Humain, les politiques sectorielles et enfin le projet de la régionalisation avancée.

En parfaite harmonie avec les attentes politiques et sociales exprimées par les différentes composantes du peuple marocain ces derniers mois, sa Majesté le Roi Mohammed VI a annoncé l'accélération de la dynamique réformatrice du pays et le lancement d'une nouvelle génération de réformes qui a été couronnée par la réforme constitutionnelle qui a été ratifiée par le peuple marocain début juillet dernier.

Cette nouvelle Constitution a consacré les constantes du Royaume du Maroc comme « Etat musulman souverain, attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, qui entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen (...) avec l'attachement du peuple marocain aux valeurs d'ouverture, de modération, de tolérance et de dialogue pour la compréhension mutuelle entre toutes les cultures et les civilisations du monde ».

Ainsi, la nouvelle constitution renforce l'Etat de droit, le principe d'équilibre entre les pouvoirs et la garantie des libertés et des droits politiques, économiques, sociales et environnementales dans le cadre de la souveraineté des conventions internationales ratifiées par le Maroc.

Elle renforce l'égalité homme-femme et la lutte contre les discriminations. Elle consacre la régionalisation avancée dans le cadre de son unité nationale conformément aux principes d'équilibre et de solidarité entre les régions. Cette nouvelle constitution promulgue également les principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilisation des acteurs.

Les élections anticipées qui seront organisées le 25 novembre prochain constituent une étape importante dans la mise en œuvre effective de la nouvelle Constitution. Elles seront suivies des élections locales puis l'élection de la chambre des Conseillers durant l'année 2012.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Le Maroc et l'Espagne jouissent d'excellentes relations bilatérales que ce soit sur le plan économique avec des échanges commerciaux et des investissements importants ou sur le plan des accords de coopération signés dans les domaines techniques, scientifiques, culturelles et sectorielles. Sans oublier, la coopération stratégique de nos deux pays pour garantir la sécurité et la stabilité dans notre région.

Dans ce cadre, je tiens à rappeler l'importance de la diaspora marocaine résidante en Espagne qui constitue une passerelle entre nos deux peuples et joue un rôle majeur dans le renforcement de cette coopération.

Notre histoire partagée et notre proximité géographique impactent fortement nos relations bilatérales. Elles renforcent notre mémoire commune et font que les liens entre nos pays sont autant influencés par des considérations stratégiques que par des considérations d'ordre conjoncturelle. Ceci nous impose de nous mobiliser pour garantir la sécurité et la stabilité dans notre région, pour relever les défis qui se présentent à nous et pour dépasser certaines divergences encore présentes entre nos deux pays amis et ceci dans l'intérêt de nos sociétés et nos économies.

Il faut rappeler qu'une partie de ces divergences est liée au déficit de communication entre les composantes de nos sociétés civiles. Il devient donc nécessaire de procéder au renforcement des canaux et passerelles pour favoriser leur rapprochement et dépasser les préjugés.

Dans ce cadre, la coopération entre nos Conseils Economiques et Sociaux, pourrait constituer un véritable espace d'échange et de dialogue permettant de transformer ces divergences en pistes de coopération orientées vers l'avenir.

En effet, nos Conseils pourraient contribuer au développement d'une vision géostratégique basée sur la définition des rôles complémentaires que devraient jouer le pôle Maroco-Hispanique dans l'espace euro-méditerranéen.

Ce contexte géostratégique prometteur qui a été pris en compte par de grandes entreprises marocaines et espagnoles et renforcé par des partenariats entre les sociétés civiles et les forces vives de nos pays devrait demeurer présent dans le cadre de notre vision commune.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Nos deux institutions sont appelées à développer et diversifier les canaux de dialogue et d'échange entre les acteurs de nos sociétés civiles et forces vives syndicales et patronales.

Pour construire notre coopération sur des bases solides, nous sommes appelés à développer l'harmonisation des positions de nos Conseils sur le plan régional et international, l'échange d'informations, le partage des expériences concernant les sujets d'intérêts commun, la recherche des solutions communes aux problèmes qui concernent la mobilité de nos citoyens entre les deux rives de la méditerranée, l'accès aux marchés, les politiques agricoles, le renforcement des réseaux de développement des compétences et enfin la recherche scientifique.

Afin de permettre à nos deux Conseils de tirer profits de cette coopération, il faudra adopter une approche visionnaire qui dépasse les intérêts à court terme pour mettre en avant leur portée stratégique par rapport à la stabilité dans notre région et le développement durable et global de nos deux pays.

En assumant à côté de la coopération institutionnelle, une coopération durable et organisée entre les différentes composantes de nos Conseils, il sera possible d'assurer un traitement global des dossiers et problématiques qui intéressent nos pays sur le plan national, régional ou international.

Nous formulons l'espoir que l'Accord de Coopération signé ce matin entre le Conseil Economique et Social du Maroc et le Conseil Economique et Social de l'Espagne favorise l'atteinte de ces objectifs stratégiques.

Soyez sûre, Monsieur le Président, que notre Conseil n'épargnera aucun effort afin d'élever la coopération entre nos deux institutions constitutionnelles au niveau des relations de coopération et d'amitié entre le Maroc et l'Espagne, conformément aux aspirations de sa Majesté le Roi Mohammed VI et sa Majesté le Roi Juan Carlos.